

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 50/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date d'affichage : 21 Mai 2026

Date de convocation : 21 Mai 2026

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Jérémy MARCELINO, Max NESTOLAT, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Philippe MILLE.

Avait donné pouvoir : Anne GOURNAY à Philippe PIGNON, Sandra ARMANDI à Martine CARLET, Pascale COHENDET à Laurence HOBEL-MOIRAND, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Céline ISSOIRE, Samir BOUAGALA à Jean SAFFRE, Raphaëlle LA MANNA à Norbert BERNARD, Jeanne GAISONN à Violette PELLEGRINO, Magali HERVÉ à Max NESTOLAT, Frédérique REFFET à Philippe MILLE.

Secrétaire de séance : Eric DISDIER

**OBJET : Subvention en nature à l'association Société de chasse « Les Amis réunis » : Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'attribution.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'approbation du budget principal de la ville pour l'exercice 2026 par délibération en date du 23 avril 2026,

Considérant que la commune de Rousset a développé une politique publique d'accompagnement du mouvement associatif,

-Vu le contrat de prêt à usage gratuit entre le prêteur Mr et Mme AUBERT et l'emprunteur La société de chasse représentée par Mr Jacques DUCATEL, en date du 27 septembre 2025,

-Considérant la demande d'aide de la société de chasse « Les amis réunis » afin de viabiliser la parcelle AI 132,

Considérant que la commune a la possibilité d'accorder aux associations une subvention en numéraire ou en nature,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal que la présente subvention est destinée à soutenir l'association par le biais de la réalisation de travaux de viabilisation, en eaux brutes, d'un cabanon de 25m<sup>2</sup> situé Route de Pascoun, quartier Fontjuane à Rousset afin de satisfaire à son bon fonctionnement dans le cadre de ses activités de chasse mais également afin de permettre d'avoir un moyen possible pour la lutte contre l'incendie.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

**-D'approuver** l'attribution d'une subvention en nature à l'association société de chasse « Les Amis réunis » d'un montant de 883,00 euros TTC.

**-D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention en fixant les modalités, jointe à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré conformément à la loi, **à l'unanimité, (moins 2 membres Max NESTOLAT et Philippe MILLE ne prennent pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt)**

**-Décide** d'approuver l'attribution d'une subvention en nature à l'association société de chasse « Les Amis réunis » d'un montant de 883,00 euros TTC.

**-D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention en fixant les modalités d'attribution jointe à la présente,

**-Indique** que les crédits sont prévus au budget communal, exercice 2026.

Le Secrétaire de séance

Eric DISDIER

Le Maire



Philippe PIGNON